

Communiqué de presse

Paris, le 7 novembre 2025

Les experts de la sécurité électrique présentent leurs recommandations pour adapter l'infrastructure des logements à l'électrification des usages

Alors que l'électrification des usages s'impose pour relever le défi de la transition énergétique, l'intégration des nouveaux usages de consommation et de production dans le logement (panneaux photovoltaïques, véhicules électriques, pompes à chaleur ...) appelle une évolution des installations électriques pour les accueillir en toute sécurité. Les experts de la sécurité électrique ont dévoilé lors du Forum Consuel 2025 un Livre blanc formulant des principes de conception de ces installations, pour le neuf et l'existant.

Relever le défi de la transition énergétique et valoriser une électricité largement décarbonée imposent une nouvelle phase d'électrification du logement avec la diffusion rapide de nouveaux équipements - panneaux photovoltaïques, infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), pompes à chaleur ou encore batteries de stockage. En particulier, l'appétence de nos concitoyens pour l'autoconsommation électrique ne cesse d'ailleurs de croître et devrait continuer à se développer.

Intitulé « *Accompagner l'électrification des usages : enjeux et recommandations pour la sécurité électrique dans le logement* », ce Livre blanc met en évidence que ces évolutions ne sont pas sans défis pour les installations électriques existantes comme neuves : augmentation du nombre de charges, combinaison des usages, réinjection d'électricité, charge bidirectionnelle des véhicules électriques, ...

Les acteurs de la sécurité électrique estiment ainsi que l'installation de ces nouveaux équipements, notamment en vue d'autoconsommer, doit systématiquement conduire à interroger la capacité de l'infrastructure électrique à les intégrer, particulièrement dans un contexte où nombre de ces infrastructures sont vieillissantes. L'électricien est l'intervenant du particulier pour ce faire (il est conseillé de faire appel à un installateur qualifié).

Le Livre blanc recommande de faire évoluer, de manière pragmatique, la conception de l'infrastructure électrique du logement, avec :

- dans le neuf, l'intégration de 6 principes clés pour faire de l'installation électrique une infrastructure évolutive, en capacité d'intégrer progressivement de nouveaux équipements, au fur et à mesure de l'adoption de nouveaux usages ;
- dans le cadre de travaux impactant une installation électrique existante, l'ajout de 4 nouveaux principes à respecter.

Les auteurs de ce Livre blanc invitent, à travers ces propositions, à initier une réflexion sur les évolutions à apporter aux installations électriques, et le cas échéant aux réglementations qui les encadrent, pour accompagner dans les meilleures conditions la nécessaire électrification des usages.

Contacts presse :

- CAPEB –Albertine Minart – a.minart@capeb.fr – 01 53 60 50 84
- COEDIS – Roland Mongin - roland.mongin@coedis.fr – 01 72 38 92 55
- CONSUEL – Isabelle Hoyaux – isabelle.hoyaux@consuel.com – 06 33 31 40 90
- FFIE – Clotilde Lepape – c.lepape@ffie.fr 06 73 68 79 95
- IGNES - Brice Brandenburg – bbrandenburg@ignes.fr – 06 25 02 70 21
- PROMOTELEC – Aude de Lavergne - aude.delavergne@promotelec.com - 06 82 43 46 74

A propos

CAPEB : La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises). Elle représente à ce titre : • 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés ; • 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes • 60 000 apprentis formés dans le bâtiment ; • Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %). Les métiers de l'électricité regroupent la gestion technique des bâtiments, les infrastructures de recharge des véhicules électriques (bornes IRVE), l'autoconsommation, le photovoltaïque, l'éclairage, la sécurité électrique, le confort thermique, les réseaux de communication, l'énergie, les automatismes et la maintenance électrique.

COEDIS : Coedis est l'organisation représentative de l'ensemble des entreprises de la distribution professionnelle spécialisée dans l'approvisionnement au second œuvre du bâtiment résidentiel, tertiaire, industrie. Ses 400 entreprises fournissent à plus de 200 000 professionnels du bâtiment les produits, services et équipements nécessaires à leurs activités d'installation, du neuf, de la rénovation, notamment en génie climatique, électricité, sanitaire, plomberie et chauffage. Avec plus de 44 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires avoisinant les 15 milliards d'euros, ces distributeurs professionnels adhérents de COEDIS assurent une présence forte sur tout le territoire grâce à un maillage territorial dense de plus de 4 000 points de vente et showrooms.

CONSUEL : Depuis plus de 60 ans, CONSUEL (Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité) œuvre pour la sécurité des installations électriques en France. Reconnue d'utilité publique depuis 2004 et placée sous la tutelle de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, l'association joue un rôle clé dans la prévention des risques liés à l'électricité. Sa mission : mettre en œuvre toutes les études et actions en vue d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens pour garantir la sécurité des installations électriques. Pour cela, CONSUEL vérifie, puis vise les attestations de conformité remplies par l'auteur des travaux, conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur. La transmission de l'attestation de conformité visée au Gestionnaire du Réseau de Distribution lui permet de mettre en service l'installation. Cette étape est indispensable pour assurer, aux usagers, une alimentation électrique fiable et sécurisée. Fort de plus de 400 collaborateurs, dont 200 inspecteurs et techniciens répartis sur l'ensemble du territoire, CONSUEL traite près de 900 000 attestations par an. Son Conseil d'Administration réunit les principaux acteurs de la filière électrique : distributeurs d'énergie, installateurs électriciens et représentants des usagers de l'électricité. CONSUEL s'impose ainsi comme un acteur incontournable de la filière électrique, au service de l'intérêt général.

FFIE : La Fédération Française des Intégrateurs Électriciens est la première organisation professionnelle représentative de l'installation électrique dans le bâtiment. Fondée en 1924, membre de la Fédération Française du Bâtiment, elle représente la moitié du secteur de l'intégration de solutions électriques avec plus de 8 500 entreprises adhérentes, dont une large majorité de TPE, PME, et 150 000 actifs qui génèrent plus de 25 milliards d'euros de chiffres d'affaires. Elle remplit une mission de représentation, de défense et de promotion des entreprises affiliées, à l'échelon national et européen. Les domaines d'intervention de ses professionnels qualifiés sont variés et nombreux au cœur des transitions énergétique, numérique et démographique : la gestion technique des bâtiments, les infrastructures de recharge des véhicules électriques (bornes IRVE), l'autoconsommation, le photovoltaïque, l'éclairage, la sécurité électrique, le confort thermique, les réseaux de communication, l'énergie, les automatismes et la maintenance électrique.

IGNES : IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. IGNES positionne ces solutions comme réponse clé aux grands défis climatiques et sociétaux. L'Alliance est constituée de 53 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux, qui représentent à l'échelle mondiale 100 milliards d'euros et 300 000 emplois dont 100 000 en France. Elle compte parmi ses adhérents Legrand, Schneider Electric, Hager, Delta Dore, Somfy, L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat. IGNES travaille en réseau avec la filière électrique et celles du bâtiment et de la sécurité.

PROMOTELEC : L'association Promotelec, créée en 1962, a pour vocation d'une part, de promouvoir, au service de ses membres (issus des filières du bâtiment, de l'électricité et des associations de consommateurs), la qualité des installations électriques dans le bâtiment en matière de sécurité électrique, de confort, d'économies d'énergie et des nouveaux usages, tant dans le neuf que dans l'existant ; d'autre part, d'accompagner le choix et le déploiement de solutions énergétiques bas carbone et le pilotage d'usages durables et performants. Promotelec Services, filiale de l'association Promotelec, certifie et contrôle la qualité et la performance des bâtiments neufs et rénovés. Avec plus de 3,6 millions de logements certifiés depuis 1971, Promotelec Services répond aux exigences réglementaires et environnementales via son offre de Contrôles et Vérifications en maisons individuelles et en logements collectifs.